

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 novembre 2007

CP 07/11-31

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS COLLEGES REÇUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT ENTRETIEN DES LOGEMENTS DE FONCTION Article 2317312 – Sous/Fonction 221

Lors des votes du budget primitif et de la décision modificative n° 1 de 2007, l'Assemblée Départementale a approuvé une autorisation de programme de 95 000 € pour les travaux d'entretien des logements de fonction dans les collèges publics reçus à disposition du Département.

Nous devons examiner lors de la présente réunion le dossier du collège Jean Jaurès à Montauban.

Lors de la mise en route du chauffage dans les logements de fonction de Madame la Principale et de Madame la Gestionnaire deux pannes sont apparues à quelques jours d'intervalle sur chacune des chaudières.

Après diagnostic d'un technicien, il a été décidé le remplacement de ces deux chaudières vétustes et anciennes.

Une consultation a été lancée et l'entreprise Labat a été retenue. Le montant de cette intervention s'élève à la somme de 4 121,89 €TTC.

Je vous prie de bien vouloir délibérer et approuver l'intervention ci-après :

- Collège Jean Jaurès à Montauban

Remplacement de deux chaudières dans les logements : 4 121,89 €TTC

que je vous demande d'imputer à l'article 2317312, sous-fonction 221 du budget départemental 2007 (Entretien des logements de fonction).

La situation de la ligne susvisée serait la suivante :

A – Autorisation de programme :.....	95 000,00 €
B – Engagement à ce jour :	77 057,31 €
C – Engagement à présente commission :.....	4 121,89 €
D – Reliquat :.....	13 820,80 €

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 novembre 2007

CP 07/11-31

—
**DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS
LES COLLEGES PUBLICS
COLLEGES REÇUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT
ENTRETIEN DES LOGEMENTS DE FONCTION**

Article 2317312 – Sous/Fonction 221

—
**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le remplacement de deux chaudières dans les logements de fonction au collège Jean Jaurès à Montauban pour un montant de 4 121,89 €TTC ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 2317312, sous-fonction 221 du budget départemental 2007 (entretien des logements de fonction).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,